



## Tribune



”

Angel **SANCHEZ**,  
Président du GCCP

Bonjour chers Confrères,

C'est la rentrée !

C'est également la rentrée pour notre CFA Maximilien-Perret. Nos apprentis ont repris le chemin de "l'école" le 2 septembre.

La nouveauté 2019 est l'arrivée du digital dans les programmes. Vos apprentis auront des cours de lecture de plan 3D !

Il nous reste encore quelques places :  
**12 places en CAP Plomberie-Sanitaire**  
**7 places en CAP Plomberie-Chauffage**  
**17 places en CAP Couverture.**

Quelques places sont aussi disponibles en BP et BAC PRO.

Anne HEYER se tient à votre disposition au 07 61 79 16 32 pour trouver la bonne solution pour votre entreprise et orienter les jeunes que vous ne pouvez pas accueillir.

Bonne rentrée à tous.

## À la Une

### ESJDB – Réunion de présentation le 12 septembre



*Diriger, manager, gérer une entreprise du BTP, ça s'apprend !*

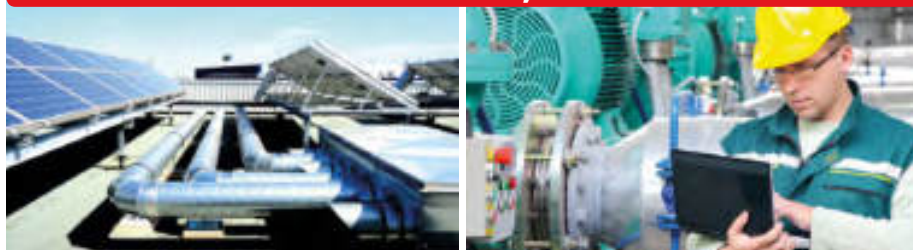
Pour la première fois, **une session de formation de l'ESJDB (École Supérieure des Jeunes Dirigeants)** va démarrer rue du Débarcadère, en décembre 2019.

Vous êtes **futur repreneur** (membre de la famille, salarié ou personne extérieure), **dirigeant actuel** ou **collaborateur direct** (administratif ou technique).

Vous souhaitez : •Créer une entreprise ou une activité •Améliorer la maîtrise de la gestion de votre entreprise •Transmettre votre entreprise à un proche ou à un collaborateur • Vous faire seconder efficacement dans la gestion de l'entreprise.

Vous êtes invité(e) à une **présentation de cette formation "Entrepreneur du Bâtiment"** le **jeudi 12 septembre de 8h15 à 10h30** au 10 rue du Débarcadère 75017 Paris (2<sup>ème</sup> étage, salle 10). [Renseignements complémentaires et inscriptions.](#)

**MARDI 24 SEPTEMBRE 2019, À 15H30 AU COSTIC**



**Rencontres et échanges avec 43 étudiants**

### Ingénieurs en Génie Climatique et Environnement

Les étudiants passent leur dernier semestre de formation au COSTIC à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78) et **recherchent des entreprises** pour :

réaliser **un stage de suivi d'un Chargé d'affaires de 4 semaines** (de fin novembre à fin décembre 2019) et **réaliser leur Projet de Fin d'Études** (de février à juillet 2020).

**Le 24 septembre, venez présenter votre entreprise !**

Pour cela, vous pouvez être représenté par Mériadeuc AULANIER, Délégué Général du GCCP, ou participer à la délégation du GCCP en présentant vous-même votre entreprise.

Inscriptions : Christine CHAMBERLIN - [cchamberlin@gccp.fr](mailto:cchamberlin@gccp.fr)

**SAVE THE DATE !**

**La soirée de la Saint-Éloi du GCCP aura lieu  
le vendredi 29 novembre 2019**

Cliquez sur les titres pour accéder au contenu

## INFOS PRATIQUES

### SOCIAL

- [1. Degré de gravité d'une faute disciplinaire : une question d'appréciation](#)
- [2. L'intérim ou le recours encadré à du personnel extérieur](#)
- [3. Enfant hospitalisé à la naissance, congé paternité allongé](#)
- [4. Accident ou maladie d'un salarié : comment organiser les secours ?](#)
- [5. Quels sont les conventions collectives et accords applicables dans l'entreprise ?](#)
- [6. Un rappel sur la période d'essai des salariés du bâtiment](#)
- [7. Réduction générale des cotisations : précisions de l'administration](#)
- [8. Recherche d'emploi et stages](#)

### TECHNIQUE & ASSURANCES

- [1. Attention au choix de vos vannes](#)

### ÉCONOMIE

- [1. Indices de révision](#)
- [2. Index BT](#)
- [3. Prix du cuivre \(GIRM\)](#)
- [4. Taux d'intérêt légaux](#)

## QUESTIONS RÉPONSES

### TECHNIQUE

[Quelles sont les obligations liées au transport des bouteilles de gaz ?](#)

# AGENDA

- 10 septembre** : Petit déjeuner AFORTECH  
*"Manager toutes les intelligences"*
- 12 septembre** : **Présentation de la formation ESJDB** (voir encadré)
- 17 septembre** : **Conférence AMIANTE** (voir encadré)
- 17 septembre** : **Bureau du GCCP**
- 19 septembre** : **Commission Chauffage**
- 19 septembre** : **Quadra Jet**
- 24 septembre** : **Club RH**
- 24 septembre** : **COSTIC - RENCONTRE** avec les Ingénieurs en Génie Climatique et Environnement
- 24 septembre** : **Rencontres de la Performance**
- 24 septembre** : **Jet Stream**
- 26 septembre** : **Commission Climatisation**
- 1<sup>er</sup> octobre** : **Conférence "La Santé du Dirigeant"**  
avec Olivier TORRÈS (AMAROK)
- 17 octobre** : **Club Sécurité** (1<sup>ère</sup> réunion)

### Rendez-vous avec nos Partenaires

- 10 octobre** : **Les Greens de l'Environnement** (voir encadré)
- 4 décembre** : **Colloque Club Partenaires** *"Comment réaliser une chaufferie performante et durable"*
- 13 décembre** : **Forum de l'Innovation**

## Les bonnes **adresses** du GCCP *Restaurants*

### QUI PLUME LA LUNE

50 rue Amelot 75011 Paris  
Tél : 01 48 07 45 48

Au sein d'un cadre romantique et chaleureux, le chef et propriétaire Jacky RIBAUTL vous propose une cuisine gastronomique, faite avec sincérité et passion, véritable voyage en terre française, mais toujours sous influence japonaise.

Les produits sont choisis avec un soin tout particulier. L'équipe en salle vous accueillera avec sourire, professionnalisme et attention. Tout est mis en place pour vous offrir un moment de plaisir et de découverte dans un lieu atypique et raffiné.

[Voir le site](#)

### AU BRETZEL

1 rue Léopold Robert 75014 Paris  
Tél : 01 40 47 82 37

Un accueil chaleureux et décontracté pour le Bretzel, un restaurant à l'allure typiquement alsacienne. Le salon tapissé de lambris s'égaye d'assiettes peintes, de canevas et de chaises trouées de cœur... Entre les spécialités de flammekueche, choucroutes, tartes flambées sucrées ou vacherin maison en dessert, le patron vous aide à choisir. On se fait un plaisir de découvrir les bières d'Alsace et les recettes de sorbet au marc de Gewurztraminer.

[Voir le site](#)

# Social

## Nouvel épisode pour les conventions collectives des ouvriers du Bâtiment



Depuis août 2019, les conventions collectives nationales des ouvriers du Bâtiment signées en 1990 s'appliquent en région parisienne.

L'opposition majoritaire des deux organisations syndicales non signataires des textes rénovés des conventions collectives ouvriers (en 2018 puis en 2019), n'a pas permis leur application dans les entreprises. La procédure de dénonciation du texte conventionnel de 1993 applicable en région parisienne, engagée pour permettre cette évolution nationale, aboutit à l'extinction des dispositions de ce même texte depuis le 12 août 2019, cette date marquant la fin du délai de survie...

Nouvelle marche arrière, donc, sur l'application des textes conventionnels : **c'est désormais la convention collective nationale des ouvriers du Bâtiment, signée le 8 octobre 1990, qu'il convient d'appliquer et de mentionner dans les contrats de travail et sur les fiches de paie des salariés** (en fonction de l'effectif, plus ou moins 10 salariés).

[Convention collective nationale des ouvriers du Bâtiment \(jusqu'à 10 salariés\)](#)

[Convention collective nationale des ouvriers du Bâtiment \(plus de 10 salariés\)](#)

De ce fait, certaines dispositions ne s'imposent plus aux entreprises qui peuvent donc choisir de les maintenir en tant qu'usage ou de les supprimer, à moins bien sûr qu'elles aient été contractualisées dans les contrats de travail, ce qu'il faut vérifier avant tout changement.

Sont concernées en particulier les majorations pour travail un jour férié et pour travail exceptionnel de nuit ou du dimanche, la prise en charge à 100 % du Pass Navigo dans certaines conditions et certaines dispositions concernant les apprentis :

FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE	
Dispositions supprimées par l'extinction des textes conventionnels régionaux de 1993	Dispositions nouvelles issues de la loi "Avenir professionnel"
Indemnisation transport et repas en période de formation en CFA.	Possibilité de travail 40h par semaine pour les apprentis mineurs dans le secteur du Bâtiment (simple information de la DIRECCTE).
Semaine supplémentaire de repos en 1 <sup>ère</sup> année.	Généralisation de l'augmentation de la limite d'âge à 29 ans révolus.
En cas de succession de contrat d'apprentissage, versement pour le second contrat, d'une rémunération au moins égale à 70 % du salaire conventionnel auquel le premier diplôme a donné droit.	Possibilité pour l'employeur de rompre le contrat en cas d'exclusion du CFA.

Dans l'attente de la reprise des négociations de branche, les entreprises peuvent choisir de négocier des accords pour garder le bénéfice des avancées des textes de 2018 (contingent d'heures supplémentaires, travail de nuit, indemnité de petits déplacements...).

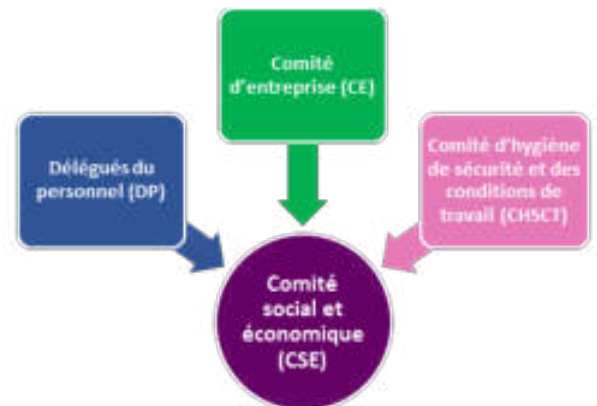
## La mise en place du Comité Social et Économique, c'est demain. Formez-vous !



Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Comité Social Économique sera l'**instance unique** représentant le personnel dans toutes les **entreprises de plus de 11 salariés**.

Toutes les entreprises de 11 salariés et plus doivent élire leur Comité Social et Économique (CSE) **avant le 31 décembre 2019**.

**Rappelez-vous** : Le CSE, instauré par les ordonnances MACRON de l'automne 2017, réunit et fusionne les anciennes instances représentatives du personnel. Chaque entreprise devra avoir substitué cette nouvelle instance aux anciennes avant la fin de l'année.



Le processus électoral se déroule sur 2 à 3 mois en fonction de l'effectif de l'entreprise et de son contexte social. Pour répondre à cette obligation dans les meilleures conditions et en toute sécurité juridique, le service social du GCCP vous propose **une formation d'une journée qui vous permettra de valider les étapes essentielles du processus**.

**Un jour de formation AFORTECH pour 2 mois de procédure réussie et 4 ans de sécurité juridique !**

Dernière session de formation le **mardi 17 septembre 2019**. [Inscriptions ICI](#)



**SAVE THE DATE**  
**Le prochain Club RH aura lieu le jeudi 24 septembre.**  
 Au programme : **GROS PLAN SUR L'APPRENTISSAGE**

Marie-Pierre GAGNY - 01 40 55 12 33 - [mpgagny@gccp.fr](mailto:mpgagny@gccp.fr)  
 Awa BAMBA - 01 40 55 12 28 - [abamba@gccp.fr](mailto:abamba@gccp.fr)

# Economie

## Circulation à Paris et Métropole du Grand Paris : nouvelles restrictions



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, deux nouvelles étapes dans la lutte contre la pollution de l'air ont été actées : la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine **qui exclue les véhicules non classés et Crit'Air 5 de l'intérieur du périmètre de l'A86 et l'exclusion des véhicules Crit'Air 4 de l'intérieur de Paris.**

[Voir le détail des dispositions.](#)

Source :  
circulaire DAEJ n°60 du 9 juillet 2019.

## Aides pour l'acquisition de véhicules basses émissions

Dans le but d'encourager les entreprises à se séparer de leurs véhicules les plus polluants et de les inciter à acquérir des véhicules propres, les pouvoirs publics ont mis en place des aides financières.

[Voir conditions et niveaux des aides.](#)

Source : circulaire DAEJ n°70 du 30 juillet 2019.

# Formation



**DERNIÈRE MINUTE POUR VOUS INSCRIRE !**

*Manager toutes les intelligences*



**Petit déjeuner  
mardi 10 septembre  
8h30 / 10h  
au Club des Entrepreneurs**

**Renforcer la coopération et la qualité des échanges, améliorer les prises de décision, augmenter l'efficacité au sein de votre équipe.**

Voilà les thèmes de cette rencontre destinée à vous aider, avec le modèle Herrmann (méthode d'efficacité managériale par excellence), à manager toutes les intelligences ! [En savoir plus...](#)

[Inscriptions](#)

## Face aux difficultés de recrutement, faites évoluer vos collaborateurs à potentiels avec AFORTECH

Le recrutement de nos sessions certifiantes 2020 est ouvert dès à présent. 3 métiers sont concernés : [l'agent de maintenance en chaufferie](#), [le chef de chantier](#) et [le chargé d'affaires](#). Ces formations professionnalisantes en alternance débutent en janvier 2020. La première se déroule sur 6 mois, les deux autres sur 1 an. Elles permettent à chaque participant d'acquérir les connaissances, outils et méthodes pour devenir un professionnel compétent.

Faites part de vos projets d'évolution de fonction à Céline ROBIN MASSÉ (01 40 55 14 34 - [crobinmasse@afortech.com](mailto:crobinmasse@afortech.com)) qui pourra vous faciliter l'accès aux meilleurs financements. [Voirs flyers dédiés ICI](#)

## Promouvoir et vendre une offre de rénovation énergétique globale avec le soutien de Renovactif, Constructyts IDF et AFORTECH



Le 11 juillet dernier, les 13 participants à la première session de formation ont relevé le challenge de soutenir en équipe une proposition commerciale devant un jury composé du Président Bertrand DEMENOIS et de nos formateurs.



La deuxième session de formation sera officiellement lancée le **26 septembre prochain à l'occasion d'un petit déjeuner, au Club des Entrepreneurs, organisé par Renovactif.**

Celle-ci se déroule en 3 phases :

- un diagnostic compétences courant octobre-novembre,
- un voyage d'études du 18 au 21 novembre,
- la formation de 8 jours pilotée par AFORTECH du 5 décembre 2019 au 2 avril 2020.

Les inscriptions sont lancées, l'effectif du groupe limité, si vous souhaitez réserver une place et participer à cette séance d'information, contactez Aubin GERGAUD ([GergaudA@grandparis.ffbatiment.fr](mailto:GergaudA@grandparis.ffbatiment.fr)).

## La promotion POEC Aide-couvreurs fait sa pré-rentrée le 5 septembre 2019

En juillet dernier, ce sont près de 50 demandeurs d'emploi qui ont répondu présent à notre offre de formation de 2,5 mois pour découvrir le métier de couvreur et en acquérir les bases.

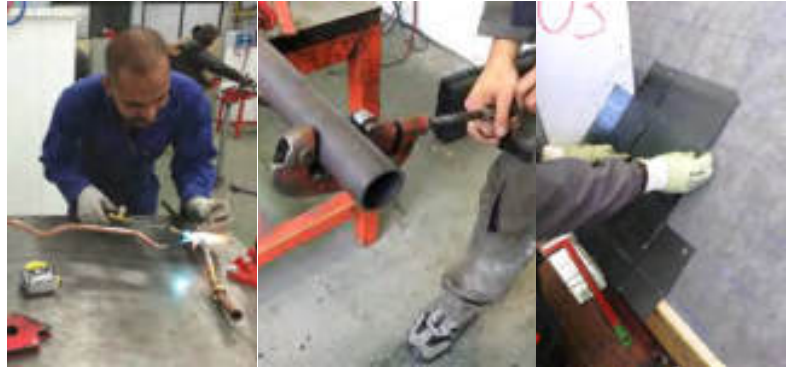
L'objectif est de rejoindre une entreprise adhérente au GCCP, continuer à se former en alternance pour obtenir un CAP et accéder ainsi à un emploi pérenne avec des perspectives d'évolution.

Très belle opération de communication sur ce beau métier auprès des partenaires emploi formation du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Pôle Emploi et Action Emploi Réfugiés qui étaient à nos côtés.

**Un grand merci à UTB et BALAS pour avoir été à nos côtés et apporter de la crédibilité à notre démarche.**



## Le CFA poursuit ses recrutements



Le 2 septembre, la rentrée des apprentis s'est bien déroulée.

Le CFA Couverture-Plomberie Maximilien-Perret continue de recruter :

- pour les apprentis de 1<sup>ère</sup> année, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre
- pour les contrats d'1 an et les 2<sup>èmes</sup> années, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre.



CAP Monteur en Installation Thermique, 2<sup>ème</sup> année

## Les journées Portes Ouvertes



Le CFA organise ses journées Portes Ouvertes **les mercredis 18 septembre et 2 octobre 2019** afin de fournir aux futurs apprentis toutes les informations utiles à leur inscription (l'apprentissage,

les formations) et leur permettre de se projeter concrètement dans leur projet (visite du CFA, accompagnement à la recherche d'entreprise).

En parallèle, le CFA accueille tous les jours les jeunes qui le souhaitent de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour ce faire, le CFA Couverture-Plomberie diffuse régulièrement des flyers d'information à destination des candidats à potentiel.

Votre contact : Fátima CARVALHO - 01 53 48 13 40  
fcarvalho@gccp-cfamaxe.fr

**Recrutez votre apprenti dans votre CFA !**



Suivez toute l'actualité du CFA  
sur **Facebook** CLIQUEZ ICI

## Le défi de l'entrepreneur : passer de preneur d'ordres à homme d'affaires !

### Inscriptions dernière minute

Formation pour Dirigeants et Cadres en charge du développement

**"Développer son entreprise par la vente"** (CIAL-41)

animée par Vivien LIZÉ sur 6 journées, les

**13, 27 septembre, 11 octobre, 6, 22 novembre et 13 décembre**

Définir sa stratégie commerciale, c'est cibler ses marchés de façon proactive !



Sous la pression des opérations, l'entrepreneur ou le développeur passe le gros de son temps à répondre aux demandes de ses clients : cette posture de preneur d'ordres lui permet bien sûr de faire tourner l'entreprise, et d'assurer les commandes du quotidien. Mais par ce positionnement passif, en réponse aux demandes, entrepreneurs et responsables de centres de profit ne s'autorisent pas à

aller au contraire chercher les marchés qu'ils pourraient développer, ni ceux qui leur permettraient de mieux résister, – s'ils affirmaient consciemment une stratégie commerciale conquérante.

**Quelles sont donc les clés d'une stratégie commerciale plus proactive ?**

Laetitia COURBARON - 01 40 55 14 22 - lcourbaron@afortech.com

# Technique ●●●●

## Repérage amiante avant travaux



L'arrêté du 16 juillet 2019, publié au Journal Officiel le 18 juillet 2019, fixe les conditions, modalités, formalisation et traçabilité du repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis.

Cette obligation vise à permettre à l'entreprise appelée de réaliser son évaluation des risques professionnels et d'ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs.

## Les aides à la Rénovation Énergétique



Un arrêté du 12 juillet 2019 complète la liste des travaux éligibles aux primes CEE ultra bonifiées "Coup de Pouce".

Le remplacement d'un **convecteur électrique** par un émetteur labellisé « **NF Electricité performance 3 étoiles-œil** » se voit gratifié d'une prime minimale de :

- 100 €, au moins, pour les ménages modestes et très modestes (selon plafonds ANAH) ;
- 50 €, au moins, pour les autres ménages.

**Les conduits d'évacuation des produits de combustion** en résidentiel collectif, venant en remplacement d'un conduit d'évacuation incompatible avec des chaudières individuelles gaz à condensation, se voient gratifiés d'une prime minimale de :

- 700 €, au moins, par chaudière à raccorder pour les ménages modestes et très modestes (selon plafonds ANAH) ;
- 450 €, au moins, par chaudière à raccorder, pour les autres ménages.

Les signataires de la charte "Coup de Pouce" peuvent décider de proposer des primes d'un montant supérieur.

# matinale

mardi **17 septembre** 2019 8h15 - 10h30

Salle Despagnat (niv.-1)

## êtes-vous en règle ?

- **Évaluation des risques**
- **Moyens de prévention**
- **Formations associées**
- **Règlementation**

en collaboration avec

L'objectif de cette matinale est de permettre aux entreprises de se préparer aux visites annoncées par la DIRECCTE.

Inscriptions avant le 13 septembre : [hderu@gccp.fr](mailto:hderu@gccp.fr)

## CEE, prolongation de la quatrième période



La quatrième période des certificats d'économie d'énergie (CEE) sera prolongée d'un an, jusqu'à fin 2021.

L'objectif serait augmenté en conséquence, passant à 2.133 TWhc (au lieu des 1.600 initialement prévus sur 2018/2020, soit 533 TWhc en plus). Sur cette hausse de 533 TWhc, 200 TWhc seront affectés aux obligations classiques, et 333 TWhc aux CEE précarité énergétique.

Un décret, à paraître en septembre, confirmera les valeurs de l'augmentation des objectifs.

**Les opérations "Coup de Pouce" sont prolongées jusqu'en 2021 avec un bilan à établir d'ici mi 2020.**

## Le décret tertiaire est enfin publié



Le décret tertiaire, issu de la Loi ELAN, a été publié au Journal Officiel le 25 juillet 2019. Il fixe les objectifs de réduction des consommations d'énergie finale des bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

La réduction des consommations énergétiques des bâtiments est de **-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050** par rapport à la consommation de référence de 2010. Cette obligation s'applique aux bailleurs comme à leurs locataires.

Le décret, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2019, prévoit la mise en place, dès 2021, d'une plateforme de suivi informatique des consommations et de sanctions administratives en cas de non-respect des obligations. Un arrêté viendra préciser les modalités de calcul des consommations.

## Précisions sur le CITE

Des précisions ont été apportées par l'administration fiscale sur les changements issus de la loi de finance pour 2019.

Le plafond de dépense pour la mise en place d'une chaudière très haute performance s'applique à compter du 8 mars 2019.

Lors d'une dépose de cuve fioul, seule la prestation de dépose des équipements (réservoir ou stockage) ouvre le droit au CITE. Les opérations de vidange, dégazage, nettoyage du site ne sont pas prises en compte dans le CITE.

Save the date!



## COLLOQUE SPÉCIAL CHAUFFERIE

### Comment réaliser une chaufferie performante et durable ?

Mercredi 4 décembre 2019, à 17h00

avec l'expertise de nos Partenaires :

**RIELLO** : production de chaleur

**WILO SALMSON France SAS** : distribution de chaleur

**AQUABION®** : amélioration de la qualité de l'eau des réseaux de chauffage.

Ce colloque aura lieu en salle Despagnat, 10 rue du Débarcadère 75017 Paris (niv.-1) et sera suivi d'un cocktail. Une invitation vous sera adressée prochainement.

Renseignements et inscriptions : [hderu@gccp.fr](mailto:hderu@gccp.fr)

Hubert DERU - 01 40 55 12 31 - [hderu@gccp.fr](mailto:hderu@gccp.fr)

## Conditions Générales d'Intervention Devis-Factures / Brochure FFB

La FFB a édité une brochure "**Conditions Générales d'Intervention - Devis-Factures dans les marchés privés**", datée de juillet 2019, [disponible à la demande](#).

Elle a pour objectif de présenter et rappeler les principales règles auxquelles sont soumises les entreprises en matière d'information précontractuelle et contractuelle dans leurs relations avec leurs clients, maîtres d'ouvrage privés qu'ils soient professionnels ou particuliers (consommateurs).



**ATTENTION :** Cette brochure

**est à usage interne.** Les modèles qu'elle contient doivent être adaptés (notamment les conditions générales d'intervention) pour chaque entreprise en fonction de son domaine d'intervention, des lieux de signature de ses contrats, de son modèle d'affaires et de la typologie de sa clientèle.

## Médiation de la consommation MEDICYS



La procédure d'inscription vient d'être simplifiée par Medicys. Pour obtenir le tarif préférentiel, il faut désormais :

- **Pour les adhérents**, dans le menu "Membre d'une fédération", le tarif est :
  - Sans médiations incluses, de **10,00 € HT/an**. Sélectionnez sur le formulaire en ligne "FFB10€".
  - Avec 2 médiations incluses, de **50,00 € HT/an**. Sélectionnez sur le formulaire en ligne "FFB50€".
- **Pour un renouvellement**, dans le menu "Membre d'une fédération", sélectionnez "FFB" et indiquez le Code Promo "FFB2019".
- **Pour un abonnement standard non adhérent**, le tarif est de **60,00 € HT/an**.

### A noter :

L'inscription sur MEDICYS vous engage pour une durée de trois ans. Le paiement de la cotisation annuelle doit être renouvelé chaque année.

### Voici la formule à insérer dans les supports de communication :

*"Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :*

- *par voie électronique : [medicys-consommation.fr](http://medicys-consommation.fr)*
- *par voie postale : MEDICYS, 73 boulevard de Clichy 75009 Paris."*

## Loi Elan : les travaux que peut se réserver l'acquéreur sont définis



Un décret publié le 26 juin 2019, et entré en vigueur le 27 juin 2019, modifie le Code de la construction et de l'habitation afin de fixer et définir la nature des travaux réservés par l'acquéreur d'un immeuble vendu en l'état futur d'achèvement.

Cela permet au vendeur et à l'acquéreur de convenir, au stade du contrat préliminaire, de certains travaux de finition ou d'installation d'équipements sanitaires dont l'acquéreur peut se réserver l'exécution après la livraison. Le décret détermine ainsi la nature des travaux dont l'acquéreur peut se réserver l'exécution. Il adapte à un tel cas les mentions obligatoires du contrat préliminaire et la définition de l'achèvement de l'immeuble.

Jean-Luc GIRARD - 01 40 55 12 17 - [jlgirard@gccp.fr](mailto:jlgirard@gccp.fr)

# Infos GCCP

## Conférence "La Santé du Dirigeant"

Enseignant-Chercheur à l'Université de Montpellier et à Montpellier Business School, **Olivier TORRES** est un économiste qui a orienté ses travaux de recherche sur les TPE et PME. Président fondateur d'**AMAROK**, observatoire de la santé des entrepreneurs, il animera une conférence consacrée à **la Santé du Dirigeant**, le **mardi 1<sup>er</sup> octobre à 18h00** - salle Pradeau, 10 rue du Débarcadère à Paris (niv.-1) -, en collaboration avec le **CIEM** (Centre Interprofessionnel Etudes et Examens Médicaux).

Conférence reconnue d'Intérêt Général !

**GCCP** GÉNIE CLIMATIQUE  
COUVERTURE-PLOMBERIE

**1<sup>er</sup> mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**  
18 | 20h  
salle Pradeau

### La santé du dirigeant

Mieux vivre sa vie de chef d'entreprise Olivier TORRES (AMAROK)

Accomplissement optimisme  
endurance  
maîtrise Récupération  
Leadership Management  
surcharge Burn Out  
Réactivité STRESS Isolement risques  
INCERTITUDE Recul IDEES  
Projets  
urgences Solitude surmenage  
Anxiété solutions PASSION  
ENVIE avenir

**Ciem**  
Solutions de prévention  
Check-up médical complet pour dirigeants

[Inscriptions Ici](#)

save the date | 26 septembre 2019

## invitation

RÉNOVACTIF vous invite à un petit-déjeuner  
Jeudi 26 septembre 2019 de 8h30 à 10h30  
(accueil petit déjeuner 8h - début de la présentation 8h30)  
Club des Entrepreneurs - IFR Grand Paris

**8h30 - Aides financières pour la rénovation énergétique : les évolutions à attendre pour 2020 (intervention Soliha et Anah)**  
Connaître les dispositifs d'aides financières pour les projets de rénovation énergétique est important pour les entreprises de travail. En 2020 le CITE évoluera en prime pour les ménages modestes et les CEE prendront un rôle de plus en plus important.

**9h30 - Le parcours de formation RÉNOVACTIF et témoignages**  
La 2ème session de la formation «vendre et promouvoir une offre de rénovation énergétique globale» sera lancée en septembre 2019. Des entreprises ayant participé à la première session seront là pour témoigner de leur expérience.

Inscription indispensable - Cliquez ici

**RÉNOVACTIF**

[Inscriptions](#)

## Greens de l'Environnement 2019 : Efficacité Énergétique Awards



Le prochain Trophée de golf du GCCP "Les Greens de l'Environnement" aura lieu le **jeudi 10 octobre au Golf Robert Hersant**.

Les adhérents, golfeurs ou néophytes, sont invités à nous rejoindre pour une journée sportive et conviviale, l'occasion d'inviter vos clients ou vos collaborateurs. [Bulletin d'inscription](#) à retourner **avant le 20 septembre**.

Contact : Christine CHAMBERLIN 01 40 55 12



## Création d'un "Club Sécurité" GCCP première réunion le 17 octobre

Les responsables en charge de la sécurité au sein des entreprises du GCCP sont invités à rejoindre ce nouveau Club. La silice, l'amiante, le plomb, les travaux en hauteur, les travailleurs isolés etc., ces sujets concernent tous nos métiers. Inscriptions auprès de [Jean-Luc GIRARD](#)

## SAVE THE DATE !

La soirée de la Saint-Éloi du GCCP aura lieu le **vendredi 29 novembre 2019**

## FORUM DE L'INNOVATION 2019



Save the date

Le Forum de l'Innovation 2019 aura lieu le **Vendredi 13 décembre de 11h à 14h** à l'**Hôtel Molitor (Paris 16)**.

GCCP.fr est une publication du Syndicat des Entreprises de Génie Climatique et de Couverture Plomberie  
10 rue du Débarcadère 75852 Paris Cedex 17  
Tél : 01 40 55 12 12 - Email : [gccp@gccp.fr](mailto:gccp@gccp.fr) - [www.gccp.fr](http://www.gccp.fr)  
Directeur de la publication : Angel SANCHEZ, représenté par Mériadec AULANIER  
Coordination : Christine CHAMBERLIN - Conception / Réalisation : Matthieu WILLOT